

## UNIVERSITE DE MONCTON

## CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 13 décembre 1986

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

## PRESENTS

Paul L. Bourque, président  
 Pierre Arsenault  
 Yvan Bastien  
 Louis-Philippe Blanchard  
 Edèse Bujold  
 Anne Church  
 Gérald Clavette  
 René Clavette  
 Adélard Cormier  
 Aubin Doiron  
 Marcelle Fafard  
 Georgio Gaudet  
 Jeanne d'Arc Gaudet  
 Gérald Goguen  
 Fernand Landry  
 Paul Lavoie

## PRESENTS

Dollard LeBlanc  
 Bernard Lord  
 Estelle Mongeau  
 Yvon Ouellette  
 Jean-Guy Poitras  
 Victor Raïche  
 Léon Richard  
 Paul-Emile Benoit, invité  
 Normand Carrier, invité  
 Médard Collette, invité  
 Léonard J. LeBlanc, invité  
 Louis Malenfant, invité  
 Jean-Guy Rioux, invité  
 Gilles Long, secrétaire

**EXCUSES:** Louis R. Comeau, Jean-Yves Poitras, Diane Robichaud  
 et Laurier Thibault

## TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	3
4. CORRESPONDANCE.....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-860920.....	3
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	3
(9.56) Projet d'entente entre l'Université (CUSLM) et le Service canadien des forêts .....	3
(9.57) Protocole d'entente pour la construction d'un complexe sportif régional .....	4
(15.2) Droits de scolarité .....	4
(1 4. 1) Rôle du Conseil .....	5
8. RECEPTION DU PROCES-VERBAL CEX-861212.....	6

9.	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL .....	6
9.1	Cas litigieux (CUM) .....	6
9.2	Permanences d'emploi (CUM) .....	7
9.3	Promotions (CUM) .....	8
9.4	Promotions et permanences d'emploi (CUSLM) .....	9
9.5	Promotions (CUS) .....	10
9.6	Congés d'études (CUM) .....	10
9.7	Congés sans solde (CUM) .....	11
9.8	Prêt de service d'un professeur au Club de Hockey Canadien Inc .....	11
9.9	Année sabbatique (CUM) .....	11
9.10	Années sabbatiques (CUS) .....	12
9.11	Années sabbatiques (CUSLM) .....	12
9.12	Années d'études (CUSLM) .....	12
9.13	Conventions collectives .....	12
9.131	AEUM .....	12
9.132	APCSLM .....	13
9.133	APCUS .....	13
9.14	Régimes de rentes .....	14
9.15	Faculté des sciences de l'éducation .....	17
10.	REVISION DES STATUTS ET REGLEMENTS .....	17
11.	RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-861107) .....	18
12.	SAC-861112: SUIVI .....	18
	(9.7) Nouveau programme de certificat de formation complémentaire en enseignement à l'élémentaire (Programme B) .....	18
	MSS: résolution 03-CCJ-861107 .....	18
13.	RAPPORT DU RECTEUR .....	19
14.	AFFAIRES NOUVELLES .....	21
	14.1 Ordinateurs pour étudiants .....	21
	14.2 Procédure d'élection .....	22
15.	PROCHAINE REUNION .....	22
16.	CLOTURE .....	23
	ANNEXE 1 - Frais de scolarité .....	25
	ANNEXE 2 - Statuts et règlements .....	30
	ANNEXE 3 - Procès-verbal CCJ-861107 .....	31
	ANNEXE 4 - Rapport financier au 30 novembre 1986 .....	34
	ANNEXE 5 - Inscriptions 1986-87 .....	40

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h10. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Les membres suivants se sont excusés: Louis R. Comeau, Jean-Yves Poitras, Diane Robichaud et Laurier Thibault. Il accueille deux nouveaux membres: Madame Marcelle Fafard et Monsieur Bernard Lord.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION** Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

**4. CORRESPONDANCE**

Lettre de Marcel Arseneau (1986 10 15), directeur régional des services sociaux, relative à la MSS.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RESOLUTION 01-CGV-861213

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Aubin Doiron

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants dans "affaires nouvelles".

- Ordinateurs pour étudiants;
- Règlement relatif aux élections des étudiants et des professeurs;
- Nombre de réunions par année du Conseil des gouverneurs."

Vote unanime ADOPTE.

**6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-860920**

RESOLUTION 02-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le procès-verbal CGV-860920 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

**7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL**

(9.56) Projet d'entente entre l'Université (CUSLM) et le Service canadien des forêts

Selon M. Carrier, le Service canadien des forêts est en train de préparer une ébauche de projet. Il souhaite que ce projet soit présenté et signé tôt en janvier. L'entente serait pour une période de 5 ans et d'un montant de 600 000\$.

Cette somme de 600 000\$ inclut le salaire, le matériel, les services et l'équipement.

Un membre suggère que dans les négociations, l'on s'assure que si de l'équipement avait été acheté pour le centre satellite du Service canadien des forêts, que ces équipements soient transférés au nouveau projet du Service canadien des forêts.

(9.57) Protocole d'entente pour la construction d'un complexe sportif régional

Selon certaines informations officieuses il y aurait possibilité de recevoir des fonds du ministère des Affaires indiennes. Concernant l'ancienne entente, elle a été mise en veilleuse pour le moment.

(15.2) Droits de scolarité

Louis Malenfant fait rapport.

Un comité formé de représentants étudiants et d'administrateurs de l'Université de Moncton (CUM, CUS et CUSLM) a soumis au comité consultatif du ministre de l'Aide au revenu un rapport portant sur la situation financière des étudiants de l'Université de Moncton. Les treize recommandations élaboraient davantage sur celles du document présenté au Premier Ministre par le Recteur le printemps dernier.

Le rapport suscita beaucoup d'intérêt et de discussion.

Certaines modifications acceptables à notre Comité ont été proposées par des membres du comité consultatif. Le comité consultatif proposa nos recommandations modifiées au ministère de l'Aide au revenu.

Le responsable de l'aide financière aux étudiants du ministère de l'Aide au revenu s'engagea à promouvoir nos recommandations auprès d'un comité spécial du Conseil des ministres de l'éducation du Canada. De plus, Mme Susan Wiesner de UNB apporta nos propositions à l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants.

D'autres démarches sont prévues, entre autres une rencontre entre les responsables de l'aide financière de l'Université du Nouveau-Brunswick, de l'Université Saint Thomas ainsi que de l'Université de Moncton.

Les membres du comité de l'Université sont: Louis Malenfant, président; CUS: Roger Boulay, un représentant étudiant à nommer; CUSLM: Léopold Lang, René Clavette; CUM: Gilles A. Nadeau, Ronald Castonguay, Pierre Malenfant et Maurice Bastarache.

Résolution 24-CGV-860920 (Voir l'annexe 1)

M. Collette résume la teneur du document. **Interventions des**

**membres:**

-La partie supplémentaire qu'on aurait pu aller chercher si nos frais avaient été comparables aux autres universités des Maritimes, nous l'aurions gagnée dans la partie bourse du prêt-bourse à

l'étudiant. En somme l'Université aurait reçu plus sans qu'il en toute plus à l'étudiant. L'Université, en maintenant ses frais au plus bas niveau, n'aide pas nécessairement l'étudiant, mais le gouvernement.

- Les frais de scolarité sont peut-être les moins élevés, mais nos étudiants sont les plus endettés. Si l'on continue à augmenter les frais de scolarité les étudiants vont se désister. L'on devrait entreprendre des démarches plus insistantes auprès de la CESPM.
- Par le passé nous avons été choyés par la CESPM. Encore aujourd'hui, nous sommes subventionnés à un taux plus élevé que Mount Allison et Acadia, par exemple. Si nos frais de scolarité étaient comparables à ceux de ces universités, nous aurions la maîtrise en service social.
- Nous devrions regarder les programmes qui coûtent trop chers pour ce qu'ils produisent. Est-il plus rentable d'avoir quinze étudiants à la maîtrise en service social plutôt que trois en biochimie, par exemple?
- Le comité de réflexion qui a été créé pour étudier le rôle et la vocation de l'Université, n'a jamais pris son envol. C'est dommage! Ce membre réitère sa question: "Que va-t-on faire avec les frais de scolarité?"
- Selon le Recteur, le Comité n'a pas pu siéger parce qu'il n'a pas été à son plein. Quant aux frais de scolarité, l'on ne sait pas ce qui va arriver. Il doute que ça diminue. Le processus du budget vient tout juste de s'amorcer.
- En se basant sur les chiffres présentés à la dernière réunion du Conseil, les étudiants de l'Université de Moncton étaient les plus endettés et recevaient le plus faible montant en bourse. Ce membre préférerait voir une image plus dynamique de l'Université; il faut trouver ensemble les ressources nécessaires à la création de nouveaux programmes. L'Université de Moncton est la seule université en Atlantique à offrir des programmes de 2e cycle en langue française. L'Association des professeurs du Nouveau-Brunswick a rencontré la CESPM. Cette dernière demande de présenter le budget selon les besoins et non pas selon les possibilités de subvention. Au lieu de donner une image de coupure, il faut donner une image d'organisation.

(14.1) Rôle du Conseil des gouverneurs

- La qualité de l'enseignement relève-t-elle du Sénat ou du Conseil? Le Conseil a-t-il un pouvoir de ce côté?
- Il serait préférable d'apporter cette question au Sénat, puis au Comité conjoint de la planification.
- S'agit-il seulement de la qualité de l'enseignement ou parle-t-on aussi de la charge de travail?
- Des deux.

**8. RECEPTION DU PROCES-VERBAL CEX-861212**

RESOLUTION 03-CGV-861213

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par René Clavette "Que le procès-verbal CEX-861212 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

**9. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL**

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal point par point.

9.1 Cas litigieux (CUM)

La discussion porte tout d'abord sur la procédure explicitée dans les conventions collectives.

RESOLUTION 04-CGV-861213

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérald Goguen

"Que le professeur Albert Gadbois ne soit pas promu de façon accélérée au rang de professeur agrégé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987 .

Que le professeur Gaston LeBlanc ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987, ni rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 1986.

Que la professeure Annette Boudreau ne soit pas promue au rang de professeure agrégée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Marcel Guisset ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Grigore Pogonat ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Arsène Richard ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Jacques Allard ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Simon Robichaud ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Mourad Ali-Khodja ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que la professeure Pauline Haché ne soit pas promue au rang de professeure agrégée en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Joseph Laviolette ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Renaud S. LeBlanc ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur Ronald J. LeBlanc ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987.

Que le professeur John Tivendell ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987."

(Arsenault) M. Ali-Khodja a publié dans notre Revue de l'Université, revue de qualité nationale; ça devrait être une recherche reconnue, sinon il faudrait avertir le professeur.

(LeBlanc) Tout ce qui est publié dans la Revue de l'Université n'est pas nécessairement des publications arbitrées de recherche. Il y a bien sûr des articles et des rapports de recherche. Il y a également, par exemple, des comptes rendus où les professeurs peuvent présenter des opinions sur des écrits d'autres auteurs. Nous avons également à l'Université un répertoire des publications des professeurs où celles-ci sont classifiées de la façon suivante: publications arbitrées, rapports non arbitrés, rapports de recherche, etc. Certains rapports de M. Ali-Khodja paraissent dans ce répertoire comme des écrits qui sont autres que des publications arbitrées.

M. Arsenault demande que les commentaires de M. LeBlanc apparaissent au procès-verbal.

Vote            Pour 18                    Contre 1                    Abstentions 4 ADOPTE.

#### PROPOSITION

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Pour les quatorze professeurs qui n'ont pas été promus, que leurs noms n'apparaissent pas au procès-verbal."

#### **Interventions des membres:**

-D'accord en principe, mais comment va-t-on l'appliquer? Il faut que le Conseil des gouverneurs soit au courant.

-Légalement, si le professeur veut faire un grief, ce document sera nécessaire pour aller en arbitrage. Ce serait léser le professeur du droit possible d'aller en grief. Il y aurait possibilité de raffiner cette procédure.

-Il faut réaliser que ce processus est à la demande expresse de l'Association des professeurs. Nous n'avons pas d'autres choix.

-D'après la convention collective, il faut que ça vienne au Conseil.

Le proposeur et le secondeur retirent leur proposition.

-Il faudrait amener quelque chose au niveau des conventions collectives dans ce sens.

-Au CUS, nous avons un comité paritaire mais nous n'avons pas de comité facultaire.

#### 9.2 Permanences d'emploi (CUM)

#### RESOLUTION 05-CGV-861213

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Fernand Landry

"Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1987:

Noms des professeurs	Faculté, école
Pierre Arsenault	Droit
Julien Chiasson	Sciences et de génie
Nassir El-Jabi	Sciences et de génie
Yvon Fontaine	Droit
Claude Gauthier	Sciences et de génie
André Richard	Droit
Marie-Thérèse Séguin	Sciences sociales

Que la permanence d'emploi soit accordée à la bibliothécaire Charlotte Dionne en date du 1er juillet 1987.

Que la permanence d'emploi soit accordée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1987, sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans leur contrat:

Isabelle McKee-Allain	Sciences sociales
Christian Antonescu	Sciences et de génie
Michel Beauchamp	Arts
Lise Dubois	Arts
Gemma Gallant	Sciences infirmières
Odette Landry-Goguen	Sciences infirmières
Gilles Hébert	Sciences et de génie
Gaston Losier	Sciences et de génie
Réal Vautour	Arts

Que la permanence d'emploi soit accordée rétroactivement au professeur Gaston LeBlanc en date du 1er juillet 1986.

Que la permanence d'emploi soit accordée au professeur Paul Grell en date du 1er janvier 1987.

Vote            Pour 22                    Contre 0                    Abstention 1            ADOPTE.

#### RESOLUTION 06-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que la permanence d'emploi ne soit pas attribuée au professeur Paul J. Collette en date du 1er juillet 1987."

(Malenfant) Ce cas n'a pas été recommandé ni par le Comité paritaire, ni par le Comité facultaire. Il donne les raisons pour lesquelles il n'a pas reçu sa permanence.

(Arsenault) C'est un professeur qui a déjà eu sa permanence, qui a par la suite quitté l'Université. Lorsqu'il est revenu on lui a donné un contrat avec clause. Pourquoi on accorde des permanences sans préjudice à certains professeurs alors qu'on en refuse une?

Vote            Pour 19                    Contre 0                    Abstentions 4 ADOPTE.

#### 9.3 Promotions (CUM)

#### RESOLUTION 07-CGV-861213

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le professeur Jacques Arsenault soit promu au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1987.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1987:



Nom des professeurs	Faculté, école
Peter Beninger	Sciences et de génie
Catalina Ferrer	Sciences de l'éducation
Martin Waltz	Arts

Que la professeure Marie-Thérèse Séguin soit promue au rang de professeure agrégée en date du 1er juillet 1987.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1987:

Nom des professeurs	Faculté, école
Philippe Doucet	Sciences sociales
Normand Gionet	Sciences de l'éducation

Que le professeur Paul Grell soit promu au rang de professeur titulaire et ce rétroactivement au 1er juillet 1986.

Que le professeur Martin Mujica soit promu au rang de professeur titulaire et ce rétroactivement au 1er juillet 1986 .

Que Charlotte Dionne soit promue au rang de bibliothécaire II en date du 1er juillet 1987."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 08-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Louis-Philippe Blanchard

"Que le professeur Albert Alexander ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1987.

Vote Pour 20 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTE.

9.4 Promotions et permanences d'emploi (CUSLM)

RESOLUTION 09-CGV-861213

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le professeur Adrien Bérubé soit promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1987.

Que le professeur Luc Frenette soit promu au rang de professeur adjoint et à la permanence d'emploi en date du 1er juillet 1986.

Que le professeur Gary Long soit promu au rang de professeur titulaire.

Que le professeur Denis Millas soit promu au rang de professeur agrégé.

Que le professeur Robert Simard soit promu au rang de professeur titulaire.

Que le professeur Yves Volpé soit promu au rang de professeur agrégé."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 10-CGV-861213

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Georgio Gaudet

Que le professeur Georges Cyr ne soit pas promu au rang de professeur titulaire.

Que la professeure Georgette Desjardins ne soit pas promue au rang de professeur titulaire.

Que le professeur Emilien Vermette ne soit pas promu au rang de professeur titulaire.

Vote            Pour 21                      Contre 0                      Abstentions 2 ADOPTE.

9.5 Promotions (CUS)

M. Rioux explique la procédure suivie au Centre universitaire de Shippagan.

RESOLUTION 11-CGV-861213

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Georgio Gaudet

"Conformément aux dispositions de l'article CP 5 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université, les trois parties susmentionnées recommandent que les professeurs suivants ne soient pas promus au rang de professeur agrégé:

- \_Valois Robichaud;
- \_Caroline Lanteigne;
- \_Bernard Nadeau.

Que l'étude du dossier de la professeure Jeanne d'Arc Gaudet soit reportée jusqu'à ce que les procédures de grief soient complétées."

Vote            Pour 18                      Contre 0                      Abstentions 5 ADOPTE.

9.6 Congés d'études (CUM)

RESOLUTION 12-CGV-861213

Il est proposé par Edèse Bujold et appuyé par Adélard Cormier

"Qu'un congé d'études avec bourse de 8 000\$ soit accordé au professeur Hugues Roy (Faculté d'administration) pour l'année universitaire 1987-88 afin de lui permettre de terminer ses études doctorales.

Qu'un congé d'études de deux ans avec bourse annuelle de 8 000\$ soit accordé au professeur Michel Cardin (Faculté des arts) pour les années universitaires 1987-88 et 1988-89 afin de lui permettre de terminer ses études doctorales.

Qu'un congé d'études avec bourse de 8 000\$ soit accordé au professeur Paul Tarau (Faculté des sciences et de génie) pour l'année universitaire 1987-88 afin de permettre à ce dernier de poursuivre ses études doctorales."

Vote    unanime    ADOPTE.

9.7 Congés sans solde (CUM)

RESOLUTION 13-CGV-861213

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'Université accorde un congé sans solde au professeur Fernand Mattart (Faculté des sciences sociales) pour la période du 1er janvier 1988 au 30 juin 1988 afin de lui permettre de mener à bien des projets de recherche, entre autres, un projet au sein de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional.

Que l'Université accorde un congé sans solde à la professeure Jénita Méthot (Faculté des sciences de l'éducation) pour la période du 1er janvier au 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

9.8 Prêt de service d'un professeur au Club de Hockey Canadien Inc.

RESOLUTION 14-CGV-861213

Il est proposé par Adélard Cormier et appuyé par Gérald Goguen

"Suite à la recommandation du CGV-860531, l'Université prêtait le professeur Eugène Gaudet au Club de hockey Canadien Inc. leur permettant de restructurer leur département de physiothérapie et de mettre sur pied un nouveau programme dans ce domaine au cours de l'année 1986-87.

Le travail étant de plus grande envergure que prévue, le Club de hockey Canadien Inc. et le professeur Eugène Gaudet sollicitent à nouveau l'Université de Moncton afin d'obtenir les services du professeur Gaudet pour une deuxième année, soit l'année universitaire 1987-88, et ceci aux mêmes conditions stipulées dans l'entente 1986-87.

Après consultation auprès des intéressés, il est recommandé que l'Université réponde favorablement à cette demande pour l'année 1987-88 et que cette année supplémentaire soit la dernière."

Vote Pour 21 Contre 1 Abstention 1 ADOPTE.

9.9 Année sabbatique (CUM)

RESOLUTION 15-CGV-861213

Lors de sa réunion du 31 mai 1986, le Conseil des gouverneurs accordait une année sabbatique (type A) au professeur Roger Bourque (Faculté d'administration). Ce dernier se désistait pour accepter les responsabilités du poste de vice-doyen de sa Faculté. Afin de remplacer Monsieur Roger Bourque, il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Adélard Cormier

"Que le Conseil des gouverneurs entérine la décision administrative prise le 25 novembre 1986 et qu'il accorde l'année sabbatique (type A) en question au professeur Ahmed Ben-Hassine de la même Faculté.

Vote unanime ADOPTE.

9.10 Années sabbatiques (CUS)

RESOLUTION 16-CGV-861213

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Pierre Arsenault

"Qu'une année sabbatique (type B) soit accordée au professeur Gregory D'Souza et ceci pour l'année universitaire 1987-88.

Qu'une année sabbatique (type A) soit accordée au professeur Valois Robichaud et ceci pour l'année universitaire 1987-88."

Vote unanime ADOPTE.

9.11 Années sabbatiques (CUSLM)

RESOLUTION 17-CGV-861213

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Gérard Clavette

"Qu'une année sabbatique (type A) soit accordée au professeur Adrien Bérubé et ceci pour l'année universitaire 1987-88.

Qu'une année sabbatique (type B) soit accordée au professeur Denis Millas et ceci pour l'année universitaire 1987-88."

Vote unanime ADOPTE.

9.12 Années d'études (CUSLM)

RESOLUTION 18-CGV-861213

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Fernand Landry

"Qu'un congé d'études soit accordé au professeur Robert Guenette et ceci pour l'année universitaire 1987-88."

Vote unanime ADOPTE.

9.13 Conventions collectives

9.131 AEUM

**Personnel d'entretien et métiers (PEM)**

Masse salariale au 30-04-86 = 1,875,328\$ Augmentation en %

= 4%

Coût = 75,013\$

L'offre est répartie en appliquant 0.40\$ d'augmentation au taux horaire au 30 avril 1986.

**Personnel de soutien administratif (PSA)**

Masse salariale au 30-04-86 = 2,153,632\$

Avancement des étapes au 1-05-86 = 15,392\$

Augmentation en % = 4%

Coût de l'augmentation = 86,146\$

L'offre est répartie en appliquant 3.262% à l'échelle et .738% pour le coût des étapes.

RESOLUTION 19-CGV-861213

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Gérald Goguen

"Que l'entente AEUM - U. de M. soit acceptée."

-Concernant le personnel de soutien administratif, avons-nous une diminution, est-ce qu'on se maintient ou si on augmente?

-Nous en avons un peu moins que l'an dernier.

-En 1980, il y a eu 58 mises à pied. Durant l'année courante il y a eu 4 ou 5 postes de couper.

-Un membre suggère qu'on examine chaque secteur à savoir si on fait une utilisation maximale des ressources du personnel de soutien administratif.

Vote unanime ADOPTE.

9.132 APCSLM

**Année universitaire 1986-87**

Masse salariale au 30 juin 1986	1 517 049\$
Augmentation des étapes (2.25%)	33 193
Augmentation des échelles (3%)	46 507
Coût de l'augmentation	79 700

**Année universitaire 1987-88**

Masse salariale au 30 juin 1987	1 596 749\$
Augmentation des étapes (2.25%)	35 927
Augmentation des échelles (2.5%)	39 919
Coût de l'augmentation	75 846

Plus modifications à 13 articles de la convention collective.

RESOLUTION 20-CGV-861213

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par René Clavette "Que l'entente

APCSLM - U. de M. soit adoptée."

Vote unanime ADOPTE.

9.133 APCUS

**Charge de travail du membre**

Statu quo sur le nombre de crédits (21) jusqu'au 30 juin 1988.

Formation d'un comité bipartite pour étudier différentes alternatives en relation avec la charge de travail.

**Traitement du chef de secteur**

En terme de traitement, le chef de secteur a le choix suivant:

- A) Un supplément de 2 200\$ en surplus de son salaire annuel, ou
- B) un dégrèvement de trois crédits de la charge normale de travail, plus un supplément de 750\$ en 1986-87 et 1987-88.

**Année sabbatique**

Modifications mineures aux procédures existantes. **Echelle de**

**traitement**

- A) Augmentation à l'échelle de 3% en 1986-1987
- B) Augmentation à l'échelle de 1% en 1987-1988

Augmentation globale de la masse salariale en  
1986-87 = 40 000\$

Augmentation globale de la masse salariale en  
1987-88 = 28 000\$

RESOLUTION 21-CGV-861213

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'entente APCUS - U. de M. soit adoptée."

Vote unanime ADOPTE.

DEJEUNER: 12h12 RETOUR: 13h30

9.14 Régimes de rentes

RESOLUTION 22-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le régime de rentes pour le personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton soit mis dans un fonds séparé des fonds généraux de l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, en date du 31 décembre 1986."

Vote unanime ADOPTE.

Sur la résolution 34-CEX-861212

"Le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs que l'Administration de l'Université de Moncton soit autorisée, sujet à des recommandations favorables par les Comités de retraite, à signer des contrats avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pour l'administration des fonds disponibles des deux régimes de rentes selon la formule des fonds distincts (fonds séparés) avant le 31 décembre 1986, faute de quoi la séparation des fonds sera remise au 31 décembre 1987."

**Interventions des membres:**

M. Collette explique de quoi il s'agit.

-S'il n'y a pas entente d'ici au 31 décembre 1986, il faudra attendre au 31 décembre 1987 pour le transfert des deux fonds. Il pourrait y avoir un compromis qu'il y ait un nouveau fonds 1987 qui serait déjà séparé et l'ancien qui serait celui qui va jusqu'au 31 décembre 1986.

-Ce ne sont pas tous les fonds qui seront transférés. Il y a des fonds qui sont gelés. Cela se fera avec les années. Le nouveau fonds 1987 pourrait faire partie d'un fonds séparé.

M. Malenfant demande d'ajouter au procès-verbal la note suivante:

Le nouveau contrat pour le régime de rentes des professeurs et bibliothécaires sera sans préjudice pour toute modification possible résultant de l'étude actuellement en cours entre l'Université et un groupe de participants (représentants de l'ABPUM) à ce régime.

-Un membre se dit inquiet; on semble vouloir donner carte blanche à l'Assomption. Nous n'avons pas de politique ni de critères. Peut-on discuter des critères que l'Université va imposer à l'Assomption concernant les 10 millions?

-Selon la résolution il est dit: "sujet à des recommandations favorables des comités de retraite".

-La politique de placement sera incluse dans le contrat. Il faudra que ce soit accepté par les deux comités.

-C'est la procédure la plus fonctionnelle qu'on ait trouvée. La semaine prochaine, nous aurons des propositions et nous croyons qu'on arrivera à une entente favorable à tout le monde.

-Le pouvoir final est au Conseil des gouverneurs, mais on consulte auparavant; on reviendra avec d'autres recommandations. Si on veut créer un fonds séparé pour le 1er janvier, il faut que l'entente soit signée avant le 31 décembre. Dans les contrats, les politiques de placement peuvent être changées à tous les trois mois.

-Si le comité n'a pas autorité sur la politique de placement et que l'Université n'a pas de politique de placement, on donne donc carte blanche. Ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

-Dans le contrat qu'on va signer, il faudra avoir une politique de placement.

-A cette résolution on pourrait ajouter: "Qu'on ait une politique à court terme jusqu'à ce qu'il y ait une entente". Les investissements à court terme paye plus qu'à long terme. On aurait dû avoir ces politiques aujourd'hui. Le seul point où on n'est pas d'accord, c'est qui va administrer.

-Il y a des choses où l'on ne s'entend pas beaucoup.

-On pourrait donner ordre au fiduciaire que la politique à court terme soit égale ou meilleure à ce que ça rapporte présentement. A court terme, on perd environ 75 000\$.

-Peut-être qu'on ne fait pas une bonne affaire mais il nous faut une politique avant d'investir à long terme. Si on peut améliorer le placement, on ne perdra pas tant à long terme.

-Qui sont les membres du Comité de retraite?

-2 représentants des professeurs du CUM, 1 représentant des professeurs du CUS, 1 représentant des professeurs du CUSLM, 1 administrateur du CUS et du CUSLM et 3 administrateurs du CUM.

-Donc les professeurs font partie du Comité de retraite.

-Si les deux parties ne sont pas d'accord, nous n'aurons pas de politique de placement. Cette demande sera reportée d'un an. Si on ne change pas, ça continuera comme c'est maintenant. Cet argent sera alors investi pour 3 ans.

-A l'intérieur de l'entente, il devrait y avoir une politique de placement à court terme.

RESOLUTION 23-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Edèse Bujold

"Que l'Administration de l'Université de Moncton soit autorisée, sujet à des recommandations favorables du Comité de retraite du personnel de soutien, les techniciens et le personnel administratif, de signer des contrats avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pour l'administration des fonds disponibles du régime de rente selon la formule des fonds distincts (fonds séparés) avant le 31 décembre 1986 faute de quoi, la séparation des fonds sera remise au 31 décembre 1987. Il est entendu que la politique de placement sera amenée, pour ratification ou modification s'il y a lieu, à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs."

Vote                    Pour 22                    Contre 1                    Abstention 0                    ADOPTE.

PAUSE:                    14h25 REPRISE:  
14H35

RESOLUTION 24-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Georgio Gaudet

"Que l'Administration de l'Université de Moncton, après consultation du Comité de retraite des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, prépare une politique de placement à court terme et signe le ou les contrats avec l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie pour l'administration des fonds disponibles de ce régime de rentes selon la formule des fonds distincts avant le 31 décembre 1986 faute de quoi, la séparation des fonds sera remise au 31 décembre 1987."

AMENDEMENT

RESOLUTION 25-CGV-861213

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Clavette

"Que les mots "à court terme" soit supprimés."

Vote                    Pour 5                    Contre 12                    Abstentions 3 REJETE.

Vote sur la proposition principale (Résolution 24)

                  Pour 17                    Contre 0                    Abstentions 2 ADOPTE.



RESOLUTION 26-CGV-861213

Il est proposé par Pierre Arsenault et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Dans l'éventualité qu'une entente pour la révision du régime des rentes soit conclue entre les participants du régime de rentes des professeurs et des bibliothécaires de l'Université de Moncton et l'Administration de l'Université, que le Comité exécutif soit autorisé à l'approuver au nom du Conseil des gouverneurs."

Vote unanime ADOPTE.

9.15 Faculté des sciences de l'éducation

RESOLUTION 27-CGV-861212

Il est proposé par Adélarde Cormier et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le vice-doyen Omer Robichaud soit nommé doyen par intérim du 1er janvier au 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

**10. REVISION DES STATUTS ET REGLEMENTS** (Voir l'annexe

2)

Le Secrétaire demande aux membres s'ils sont d'accord pour accepter une modification sans avis de motion. Accordé sur consentement unanime.

Modification:

Page 59, .02: il faut lire: ...dans les 30 jours suivant la constatation de l'offense. La plainte... au lieu de ...dans les dix jours suivant la présumée offense. La plainte".

RESOLUTION 28-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que les modifications apportées aux Statuts et règlements soient adoptées."

AMENDEMENT

RESOLUTION 29-CGV-861213

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Conseil des gouverneurs se réunisse au moins quatre fois par année."

Vote Pour 17 Contre 6 Abstention 0 ADOPTE.

Sur la proposition principale (Résolution 28 amendée)

-Est-ce que les membres du Sénat ont vu les modifications?

-Les articles relatifs au Sénat ont été soumis à la dernière réunion du Sénat.

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

**11. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-861107**  
(Voir l'annexe 3)

RESOLUTION 30-CGV-861213

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le procès-verbal CCJ-861107 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

**12. SAC-861112: SUIVI**

(9.7) Nouveau programme de certificat de formation complémentaire en enseignement à l'élémentaire (Programme B) (Résolution 21-SAC-861112)

RESOLUTION 31-CGV-861213

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Paul Lavoie

"Que le nouveau programme de certificat de formation complémentaire en enseignement à l'élémentaire (programme B) soit adopté à condition qu'il s'autofinance."

Vote unanime ADOPTE.

MSS: Résolution 03-CCJ-861107

"Considérant l'importance de la maîtrise en service social pour répondre aux besoins du milieu, le Comité conjoint demande au Recteur pour le 31 janvier 1987 de proposer les coupures spécifiques nécessaires pour trouver les fonds requis à l'introduction de la MSS dès septembre 1987."

-Un membre aimerait avoir l'interprétation de cette résolution. Quand on regarde le nombre de programmes de maîtrise et le nombre d'étudiants, il faut se poser des questions.

-Face au besoin de boucler notre budget, nous ne sommes pas partis dans une direction qui dit qu'on va le faire. On pourrait fermer des secteurs spécifiques, mais nous avons des engagements envers les étudiants; il est difficile de mettre le doigt au bon endroit. Il aimerait avoir des suggestions, si vous savez où l'on doit couper. Le nursing nous a mis au courant d'une augmentation de crédits pour assurer la formation de quelque 200 étudiants. Il est prématuré de dire quelle action sera prise. Cela nous obligera à faire des coupures.

-Selon cette résolution, on va introduire la MSS, mais ça va dépendre des coupures qu'on va faire. Il a lu cette semaine qu'on allait investir 100 000\$ dans un projet de traduction à l'aide d'ordinateur.

-Il s'agit d'une entente entre le ministère du Commerce et de la Technologie du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton pour un projet de traduction informatisée de documents. Ce montant servira à couvrir les frais directs de ce projet. On fera même un profit.

-On demande au Recteur d'exécuter cette initiative.

-S'il ne trouve pas les fonds, que va-t-il arriver?

-Au ter mai nous aurons de nouveaux budgets et c'est là que les coupures seront faites. Le doyen a besoin de savoir assez tôt pour annoncer les programmes. C'est au sein du Comité du budget qu'il faudra chercher.

-Où l'Université s'en va? Quel genre d'Université on va avoir? L'orientation de l'Université est dans tous les débats. Où on va couper, comment on va boucler le budget? Nous avons un rôle à jouer, il faut faire voir la situation réelle de l'Université, il faut sensibiliser le gouvernement et le public.

-Est-ce qu'on approuve la MSS ou doit-on attendre en avril?

-La matière budgétaire relève du Conseil. Les questions académiques relèvent du Sénat. L'approbation de fermeture de secteur viendra du Conseil. Les propositions iront au Comité de budget puis au Comité exécutif.

-Une réponse définitive viendra au mois d'avril.

-Il y aura des décisions conditionnelles à prendre quant à l'annonce de postes.

-Etes-vous prêts à déléguer cette question au Comité exécutif?

#### RESOLUTION 32-CGV-861213

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que pour le 31 janvier, le Recteur identifie les fonds nécessaires pour l'introduction de la MSS, sujet à approbation du CEX, et que l'Université soit autorisée à procéder à l'implantation du programme."

-Le Recteur donnera un rapport au Comité exécutif et le Comité exécutif décidera si on peut procéder à l'implantation.

-On délègue donc au CEX l'implantation de la maîtrise en service social. S'il n'y a pas de fonds, on délègue aussi au CEX de ne pas implanter la MSS sans que le Conseil ait à se prononcer.

-S'il n'y a pas de fonds, ça reviendra sur la table en avril prochain.

Vote            Pour 22                            Contre 1                            Abstention 0                            ADOPTE.

### 13. RAPPORT DU RECTEUR

Nous avons une Université jeune et dynamique, elle a des problèmes, mais nous ne manquons pas de vigueur. Nous avons le désir de voir avancer l'Université.

En septembre, l'Université a rayonné lorsqu'elle a remis un doctorat honorifique à M. Michel Guillou, président de l'AUPELF. Trois universités s'étaient réunies pour offrir six doctorats honorifiques aux ex-présidents de l'AUPELF.

Visite à l'Université du Recteur de l'Université du Bénin. En octobre, participation aux assises de l'AUCC. Le sujet traité fut les problèmes financiers des universités et la façon de remédier par des campagnes de financement a fait l'objet des discussions.

Rencontre avec le Président directeur général de Fraser; ce fut une occasion de faire connaissance avec l'un des généreux donateurs.

Voyage à Fredericton pour rencontrer l'honorable Fernand Dubé, ministre du Commerce et de la Technologie. Une entente a été signée pour un projet de traduction informatisée de documents.

Rencontre de Mme Mabel Deware et des quatre recteurs des universités du Nouveau-Brunswick; nécessité de sensibiliser la CESPМ.

Rencontre du président de CIRECCA, M. Têtu, pour ceux qui s'intéressent au dossier du français. Possibilité pour nos étudiants de participer afin de bénéficier de ce programme. Ce sera un échange important.

Il y a eu le 40e anniversaire de fondation du Collège Saint-Louis-Maillet où un doctorat honorifique fut remis au Père Robert Bernier.

Rencontre de l'exécutif de l'AUA avec les membres de la CESPМ. Les recommandations de la Commission ne transparaissent pas les besoins réels de l'Université.

A Montréal, il y a eu une réception pour ceux qui avaient participé à la campagne de financement; ce fut une façon de dire merci.

Au début de novembre, il y a eu la fin de semaine des anciens où il y a eu l'ouverture officielle de la Paroisse Notre-Dame d'Acadie et la promotion du Père Jean Bourque, curé de cette paroisse.

Visite à Yarmouth, rencontre des étudiants des 11e et 12e années afin de les encourager à poursuivre leurs études universitaires en français. Ca, c'est important.

Il y a eu une réunion du Sénat, un colloque de ASKII où le Recteur a fumé le calumet. Il a reçu la visite du président de Mount Allison, M. Don Wells. Il y a eu exploration d'avenues de collaboration, possibilités d'échanger des collègues, des collections de bibliothèque.

Participation aux assises de la SNA où le nom de notre université a été mis en cause. Il est fier du nom que nous avons.

Rencontre des étudiants, des professeurs et administrateurs au CUS. Il y a eu de nombreuses rencontres telles que: responsable de Pêche et Océans; ministère du Commerce et de Technologie; ombudsman (dossier qui exigerait un investissement de 40 000\$ à 60 000\$); rencontre concernant le projet de budget, le processus est en marche; Jacqueline Picot de l'AUA; NB Power; signature d'une entente cadre avec Pêches et Océans; visite au CUSLM, rencontre avec les étudiants, professeurs et administrateurs; visite au département de musique relative à l'avenir du programme et d'une salle pour les arts. Et de nombreuses autres activités.

#### **MEDARD COLLETTE**

La rubrique concernant la politique de placement sera placée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Il présente et commente le rapport financier au 30 novembre 1986.  
(Voir l'annexe 4)

**LEONARD J. LEBLANC**

Les dossiers les plus importants sont, entre autres, l'évaluation des programmes existants à l'Université de Moncton; la formation générale, on voudrait définir une charge normale; il y a aussi la structure de la Faculté des études supérieures et de la recherche: définir le rôle et les pouvoirs. Il y a un certain nombre de doyens et directeurs qui en sont à leur fin de mandat.

**JEAN-GUY RIOUX**

Au CUS, nous avons joué un rôle important au service de la collectivité. Le budget est une préoccupation. Il y a eu le recrutement. Il en profite pour remercier le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes et les membres du Conseil des gouverneurs pour l'acceptation de l'entente collective APCUS - U. de M.

**NORMAND CARRIER**

A son tour, il veut remercier les membres du Conseil des gouverneurs pour avoir accepté l'entente collective. Il remercie également M. Malenfant et son équipe. L'Ecole des sciences forestières sera remise à l'administration la semaine prochaine.

**GILLES LONG**

Statistiques (Voir l'annexe 5)

Il précise que ce sont des statistiques officieuses. Les chiffres officiels seront expédiés aux membres dès leur parution, soit après le 15 janvier 1987.

**LOUIS MALENFANT**

Concernant les négociations, nous sommes à moitié chemin. Les dossiers à l'étude présentement sont: les régimes de rentes, l'évaluation des cours par les étudiants, la classification des postes des techniciens, la formation globale des étudiants, la qualité de vie sur le campus.

Monsieur Blanchard fait distribuer le rapport annuel 19851986 à chacun des membres. Il profite de l'occasion pour souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année à tous les membres.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

14.1 Ordinateurs pour étudiants

Bernard Lord précise qu'il s'agit d'un projet entamé par la FEUM afin que des prêts soient disponibles pour les étudiants qui veulent se procurer un ordinateur personnel. Cela permettrait aux étudiants de prendre contact avec la technologie.

RESOLUTION 33-CGV-861213

Il est proposé par Bernard Lord et appuyé par René Clavette

"Qu'il soit résolu que le Conseil des gouverneurs donne son appui et propose la collaboration de l'Université au projet de la FEUM concernant des prêts garantis aux étudiants pour l'achat d'ordinateurs. Ce projet consiste à approcher le gouvernement afin de mettre sur pied un programme de prêts sans intérêt disponibles aux étudiants afin que ceux-ci puissent se procurer des ordinateurs personnels. L'objectif est d'accorder les moyens financiers pour que les étudiants de tous les champs d'études aient accès à l'outil de travail que constitue l'ordinateur. Ce contact avec la fine technologie actuelle permettrait aux étudiants de se familiariser afin de la comprendre et la saisir pleinement pour l'utiliser et la mettre à l'oeuvre au plus grand bénéfice de tous."

Il s'agit d'un appui de principe, selon M. Lord.

Vote unanime ADOPTE.

14.2 Procédure d'élection

PROPOSITION

Il est proposé par Bernard Lord

"Qu'il soit résolu que le Conseil des gouverneurs reconnaisse les responsabilités et les pouvoirs suivants aux organismes de représentation reconnus et concernés en ce qui a trait aux élections des représentants des étudiants et des professeurs au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs:

- fixer les procédures et les modalités des élections;
- administrer les élections."

RESOLUTION 34-CGV-861213

Après discussion, il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Bernard Lord

"Que la FEUM étudie cette question avec le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes et qu'ils soumettent un rapport pour la prochaine réunion."

Vote unanime ADOPTE.

Le Président du Conseil des gouverneurs profite de l'occasion pour souligner le travail fait par les invités et souhaite de Bonnes Fêtes à tous et chacun.

**15. PROCHAINE REUNION**

Elle aura lieu le 11 avril 1987, à 9h, au Centre universitaire de Moncton.

**16. CLOTURE**

RESOLUTION 34-CGV-861213

Il est proposé par Gérard Clavette

"Que la séance soit levée."

Vote

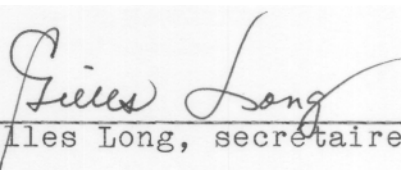
unanime

ADOPTÉ.

Il est 17h30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Paul L. Bourque, président

  
Gilles Long, secrétaire